

# **RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

**SEPTEMBRE 2015- AOÛT 2016.**

**Approuvé le 24 janvier 2017**

## **1. BASE LEGALE**

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008) ;

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011) ;

6° L'arrêté royal du 3 octobre 2012 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 15.10.2012) ;

7 L'arrêté royal du 15 décembre 2013 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.01.2014) ;

8 L'arrêté royal du 29 juin 2014 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 17.07.2014) ;

9° L'arrêté royal du 12 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 27.07.2015) ;

10° L'arrêté royal du 8 juin 2016 portant renouvellement des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.07.2016) ;

11° L'arrêté royal du 21 juillet 2016 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.08.2016).

## **2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE**

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	

2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Bart RAEYMAEKERS	
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Kristof DE PAUW (SAT Justice)	
3° un procureur général	Ignacio DE LA SERNA	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Frédéric VAN LEEUW	
6° un procureur du Roi	Anne-Marie GEPTS	
7° un juge d'instruction	Isabelle PANOU	
8° trois bourgmestres	Anne BARZIN WIM DRIES Philippe PIVIN	21 juillet 2016
9° le commissaire général de la police fédérale	Catherine DE BOLLE	
10° un chef de corps de la police locale	Jean-Marie BRABANT  Marc GARIN	A démissionné le 14 janvier 2016. Désigné officiellement le 1 <sup>er</sup> juin 2016.
Secrétaires (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	

Au cours de cette période d'activités :

- un arrêté royal daté du 8 juin 2016 a renouvelé le mandat du Président du Conseil Fédéral de police à dater du 7 mai 2016 et le mandat de Mme PANOU, Juge d'instruction, à dater du 28 décembre 2015 ;
- un arrêté daté du 21 juillet 2016 a désigné Madame Anne BARZIN, Echevine déléguée aux compétences mayorales de Namur et Messieurs Philippe PIVIN, Bourgmestre de Koekelberg et Wim DRIES, Bourgmestre de Genk pour un mandat de quatre ans, en tant que membre effectif du Conseil Fédéral de police à dater du 21 juillet 2016 ;
- Ce même arrêté a désigné Messieurs Jean-Luc CRUCKE, Bourgmestre de Frasnes-lez-Anvaing, Yvan MAYEUR, Bourgmestre de Bruxelles et Eric VOS,

Bourgmestre de Turnhout, pour un mandat de quatre ans, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police à dater du 21 juillet 2016 ;

- Le CDP Jean-Marie BRABANT, représentant de la police locale au sein du Conseil Fédéral de police a remis sa démission en date du 14 janvier 2016 ;
- Le CDP Marc GARIN a été officiellement désigné par la Commission Permanente de la police locale comme représentant de la police locale au sein du Conseil Fédéral de police.

### **3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

### **4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE**

Le Conseil Fédéral de police s'est réuni les 20 octobre 2015, 8 décembre 2015, 22 décembre 2015, 26 janvier 2016, 19 février 2016, 15 mars 2016 et 17 mai 2016.

Le Conseil a :

- envoyé à l'attention du Ministre GEENS un courrier en date du 20 octobre 2015 relatif à un projet d'arrêté royal dit AR MOTEM ;
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS en date du 2 juin 2016 un courrier relatif à l'avis du Conseil fédéral de police sur le PNS 2016-2019 ;

En outre, le Conseil Fédéral de police :

- a été chargé par courrier, envoyé en date du 10 août 2016 au Président, de donner un avis sur la prolongation du mandat de la Commissaire générale, Mme Catherine DE BOLLE ;
- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil Fédéral de police;
- a eu plusieurs présentations relatives à l'état d'avancement PNS 2016-2019 et ce, en vue de pouvoir émettre un avis sur ce PNS;
- a eu une présentation du projet 'Note Cadre Sécurité Intégrale' par le Cabinet Justice ;
- a discuté de la problématique du manque de personnel et de moyens financiers de la police intégrée ;
- a eu une présentation par le Cabinet Intérieur relative au débat 'tâches clés' ;
- a eu une présentation du nouveau COC.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- François ADAM – AIG ;
- Anne LAEVEENS - SPF Int DGSP
- Marie-Claude MARTENS- Justice- Parquet général de Mons
- Ann MASSEI - CG
- Martine PATTYN– Police fédérale- CG.
- Paul WOUTERS - Police fédérale
- Hilde VANDEVOORDE- Magistrate fédérale
- Claude FONTAINE – DGJ
- Aurore SONON- CG
- Tom VANWYNSBERGHE- Cabinet justice
- Bart VAN THIENEN – DAO/Migration
- Christophe DEKENS- DGA
- Gregory PIRON- DGA
- Koen RICOUR- Police de la Route
- Jan BUYS- DGJ/DJSOC
- Patrick LUDINANT- DGJ/DJSOC

Bruxelles le, 2017

La secrétaire,